

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le 12/11/2025

ID: 038-213800345-20251106-D_2025_50-DE DELIBERATION

DATE DE CONVOCATION:

31 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la

présidence de Yannick PAQUE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Fatima BENKHEIRA - Sébastien BIZET - Cyril BRUZZESE - Sylvie DESCHAMPS -

NOMBRE DE CONSEILLERS Clémentine FIGUET - Corinne JOURDAN - Nathalie LACOSTE - Annie MONNERY **EN EXERCICE: 26** - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Luc PETIT - Jean-Pierre

PODKOWA - Patrick RAMON - Emilie RATTON - Kenan SOLMAZ - Geneviève PRÉSENTS: 19

TABARET - Hélène TALARCZYK - Maria-Dolorès THUDEROZ - Jérémie VIAL PROCURATIONS: 3

Avaient donné procuration: Mesdames et Monsieur Eliane GEOFFROY VOTANTS: 22

(pouvoir à Maria-Dolorès THUDEROZ) - Pascal ROUSSET (pouvoir à Corinne POUR: 22 JOURDAN) - Jessica ROSINET (pouvoir à Hélène TALARCZYK)

ABSTENTION: 0 Etaient absents excusés: Messieurs Serge BERNARD - Willy GABRIEL - Ilyes

TELALI - Yann FLAMANT CONTRE: 0

Monsieur Patrick RAMON a été élu secrétaire de séance. N° 2025-50

OBJET DE LA DELIBERATION: Mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services. Pour correspondre à la réalité des services, avancements de grade, modification de temps de travail, départs en retraite... il est nécessaire de mettre en adéquation les grades inscrits au tableau avec les grades des agents en fonctions.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et 332-8,

Vu le budget communal 2025,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 3 octobre 2025,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

DECIDE de supprimer au tableau des emplois :

1 poste d'Adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet à compter du 1er novembre 2025

APPROUVE la modification du tableau des emplois, charge Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

> Le Maire, Yannick PAQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compte administratif de Grenoble ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gradieux dans les mêmes conditions de délai.